



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/15
19 février 2002

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Trente-sixième réunion
Montréal, 20-22 mars 2002

RETARDS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS

Aperçu

1. Ce document constitue un suivi des décisions sur les projets accusant un retard dans la mise en œuvre prises aux réunions antérieures du Comité exécutif.
2. Les rapports des agences bilatérales et d'exécution concernées dans ce projet seront distribués aux membres du Comité exécutif sur demande.
3. La partie I de ce document présente la suite de l'étude du Secrétariat sur les causes fondamentales de ces retards. La partie II porte sur les projets pour lesquels un rapport a été demandé. Les agences d'exécution ont demandé l'annulation d'autres projets. La partie III de ce document porte sur les annulations de projet demandées.

Partie I : Étude des causes fondamentales des retards

4. Le Comité exécutif a indiqué que le rapport du Secrétariat à la 36^e réunion du Comité exécutif comprendrait, entre autres choses, un compte rendu de son étude exhaustive sur les retards dans la mise en œuvre des projets.
5. Le tableau ci-dessous indique le nombre de projets accusant un retard dans la mise en œuvre pour lesquels un rapport a été demandé aux fins de présentation à la 36^e réunion du Comité exécutif. Notons toutefois que les rapports des agences portent également sur les projets annulés et les autres projets pour lesquels il y a litige entourant les coûts d'appui.

Type de projet	Nombre de projets	Pourcentage du total
Préparation de programme de pays	7	3 %
Démonstration	12	6 %
Projets d'investissement	119	57 %
Renforcement des institutions	21	10 %
Assistance technique	19	9 %
Formation	29	14 %
Total	207	100 %

6. Comme l'indique le tableau, la plupart des projets accusant un retard dans la mise en œuvre sont des projets d'investissement (57 pour cent). La cause fondamentale des retards dans ces projets a été examinée en détail à la 35^e réunion. Cette partie porte sur les causes fondamentales des retards dans les projets ne portant pas sur des investissements.
7. Il y a sept activités de préparation de programme de pays qui accusent un retard, plusieurs depuis 1995. Tous ces projets sauf un (préparation du programme de pays au Liberia) concernent des pays insulaires du Pacifique. Les sommes ont été utilisées pour élaborer une stratégie pour la région qui sera présentée à la 36^e réunion du Comité exécutif.
8. Il y a 12 projets de démonstration qui accusent un retard dans la mise en œuvre. La plupart de ces projets sont des projets de démonstration sur le bromure de méthyle qui dépendent en grande partie des saisons de croissance des cultures visées. Tout retard pendant la saison de croissance peut retarder le projet de démonstration d'un an ou au moins jusqu'à la prochaine

saison des semailles. Il est toutefois important de noter que l'échéance pour la consommation de bromure de méthyle est fixée à cette année. Ces projets de démonstration doivent donc être menés à terme aussitôt que possible.

9. Les 19 projets d'assistance technique accusant un retard dans la mise en œuvre appartiennent à deux grandes catégories : les projets de publications mondiales et les projets de récupération et recyclage et de banque de halons. Les publications mondiales relèvent habituellement des agences concernées, et les retards de mise en œuvre sont habituellement attribués à l'agence ou à ses consultants. Ces documents peuvent servir de matériel de référence afin d'aider les pays visés à l'article 5 dans leurs activités d'élimination, et leur préparation n'est approuvée que s'il existe un besoin clairement manifesté pour ce genre de publications. Par contre, les projets de récupération et de recyclage, et de banque de halons sont approuvés sous réserve que certaines conditions préalables soient déjà en place. À titre d'exemple, les décisions 22/23 et 22/24 sur les projets de récupération et de recyclage, et la décision 18/22 sur les banques de halons exigent l'adoption de la réglementation pertinente avant que l'équipement de récupération, de recyclage et de valorisation ne soit installé. Le Comité exécutif pourrait souhaiter retirer ces projets de la liste des projets accusant un retard de mise en œuvre.

10. Il y a 21 projets de renforcement des institutions qui connaissent un retard dans la mise en œuvre. Les retards dans la mise en œuvre des projets de renforcement des institutions sont généralement attribuables à la remise tardive des données à l'agence d'exécution concernée. Les projets de renforcement des institutions sont sensibles au temps en ce sens qu'ils sont approuvés pour une période donnée, soit pour une période initiale de trois ans ou pour une période de prorogation de deux ans. Tout retard dans la communication efficace des données entraîne un prolongement de la durée du projet. Par conséquent, les retards de non-communication des données entraîne une réduction des sommes qui auraient pu être accordées si le Centre de l'ozone avait remis ses rapports aux dates prescrites. Il n'est donc pas nécessaire de resserrer la surveillance des retards car les centres de l'ozone qui veulent recevoir le décaissement opportun pour leur projet de renforcement des institutions profitent de mesures incitatives intégrées pour remettre leurs rapports à temps et ne pas créer de retards dans la mise en œuvre.

11. Il y a 29 projets de formation accusant un retard de mise en œuvre. La plupart de ces projets portent soit sur la formation en bonnes pratiques d'entretien, soit sur la formation des agents de douanes. Les projets de formation exigent la formation de formateurs afin que ceux-ci puissent former d'autres personnes. La formation sur les bonnes pratiques en entretien contribuerait à l'utilisation judicieuse des stocks existants de CFC et à limiter les émissions dans l'atmosphère. Comme la formation des formateurs est la méthode de choix, cette formation peut se faire en tout temps, et les formateurs formés dans le cadre du programme transmettraient l'information. Le Comité exécutif n'a pas imposé de conditions préalables à la mise en œuvre de ce projet. Par contre, en ce qui concerne la formation des agents de douanes, le Comité exécutif a décidé que les préalables, c'est-à-dire les dispositions législatives ou le cadre de réglementation, doivent être en place avant que les projets de formation des agents de douanes puissent être mis en œuvre (décision 27/19). Par conséquent, comme les retards peuvent être attribuables aux conditions préalables imposées par le Comité exécutif, celui-ci pourrait souhaiter retirer ces projets de la liste des projets accusant un retard dans la mise en œuvre.

Partie II : Projets accusant un retard dans la mise en œuvre

12. Les agences d'exécution et bilatérales ont mis à jour l'état des projets accusant un retard dans la mise en œuvre et ont également précisé si le projet a connu un progrès quelconque depuis le dernier rapport. Le classement des projets selon leur état peut être obtenu sur demande.

13. Les agences d'exécution et bilatérales ont classé les causes des retards dans la mise en œuvre en sept catégories (A à G). Une catégorie supplémentaire a été ajoutée pour les retards causés par des conditions préalables établies par le Comité exécutif. Les projets retardés pour plus d'une raison ont été classés dans la catégorie A afin d'indiquer, si possible, que les retards ont d'abord été causés par l'agence, ensuite par l'entreprise, etc. Les résultats de cette analyse sont présentés dans le tableau suivant :

Catégorie	Nature	Australie	Canada	Finlande	France	Banque mondiale	PNUD	PNUE	ONUDI	Total
A	Agences d'exécution ou bilatérales		2			17			1	20
B	Entreprises				2	27	17		17	63
C	Raisons techniques					3	4		3	10
D	Gouvernement	1	1		2	2	5		2	13
E	Extérieur					1	8		4	13
F	Décisions du Comité exécutif		1							1
G	Sans objet		2	1		7	17	3	5	35
S.o.	Non disponible			2				50		52
Total		1	6	3	4	57	51	53	32	207

Progrès dans le règlement des causes du retard

14. Les agences rapportent divers niveaux d'amélioration. Trente-cinq projets accusant un retard au moment de la 35^e réunion ont été achevés et il y avait des signes de progrès à passer d'une échéance à l'autre ou que la cause du retard avait été éliminée dans cinq autres projets. Ces projets peuvent être considérés comme étant dans le bon chemin et peuvent être retirés des futures listes de projets accusant un retard dans la mise en œuvre.

Projets connaissant un certain progrès – Projets approuvés il y a moins de trois ans

15. Cinq projets approuvés il y a moins de trois ans ont été classés parmi les projets connaissant un certain progrès. Ces projets devraient continuer à faire l'objet d'une surveillance.

Projets connaissant un certain progrès, approuvés il y a plus de trois ans

16. La décision 32/4 oblige les projets connaissant un certain progrès approuvés il y a plus de trois ans à continuer à faire l'objet d'une surveillance. Cette catégorie comprend 129 projets. Ces projets continueront à faire l'objet d'une surveillance.

Projets dont les dates d'échéance n'ont pas été respectées

17. Au cours de l'examen pour l'annulation possible de certains projets, le Comité exécutif a décidé d'imposer une date limite pour le projet d'appareils ménagers domestiques de Tanzania Domestic Appliance Manufacturer, en Tanzanie (URT/REF/18/INV/06), au lieu de l'annuler. Le Comité exécutif a décidé que l'échéance établie pour ce projet à la 34^e réunion du Comité exécutif doit être respectée le 1^{er} mars 2002, sinon le projet sera automatiquement annulé. L'ONUDI a informé le Secrétariat qu'une visite en Tanzanie est prévue vers la mi-février afin de déterminer si l'échéance a été respectée. L'ONUDI n'avait pas encore informé le Secrétariat des résultats de cette visite au moment d'écrire ces lignes. Le Secrétariat informera le Comité exécutif des résultats de la mission de l'ONUDI lors de la réunion.

Projets ayant reçu de nouveaux objectifs et échéances

18. La 35^e réunion du Comité exécutif a demandé aux agences d'exécution de fixer une nouvelle échéance pour l'avancement des projets, en pleine consultation avec les gouvernements concernés (décision 35/13 d).

19. Trente-six projets accusant un retard de mise en œuvre devaient faire l'objet de nouveaux objectifs et d'une nouvelle échéance qui sera communiquée à la 36^e réunion du Comité exécutif. Une nouvelle échéance a été fournie pour 31 de ces 36 projets. Par contre, 13 nouvelles échéances seulement ont obtenu l'accord des gouvernements et des agences d'exécution. De plus, aucune échéance n'a été fournie pour 2 projets, et 3 projets ont été achevés et n'ont donc pas besoin d'une nouvelle échéance.

Projets n'ayant connu aucun progrès

20. Les agences d'exécution ont classé 32 projets dans la catégorie « aucun progrès » depuis la 35^e réunion du Comité exécutif : PNUD (7 projets), ONUDI (5 projets), Banque mondiale (18 projets), Canada (1 projet) et France (1 projet).

21. En vertu du critère n° 1 de la 2^e procédure pour l'annulation des projets, le Comité exécutif pourrait souhaiter charger le Secrétariat d'écrire en son nom aux agences d'exécution et aux pays concernés afin de les informer qu'en l'absence de progrès, ces projets risquent d'être soumis à un examen en vue d'une annulation possible à la 37^e réunion. Ces lettres auraient pour objet les projets suivants dont les échéances sont proposées ci-dessous :

Code	Agence	Titre du projet	Objectifs et échéances proposées	Accord du gouvernement
ARG/FUM/29/DEM/93	Banque mondiale	Projet de démonstration sur l'essai de solutions de remplacement du bromure de méthyle dans le déparasitage du coton et des agrumes après la récolte (phase I)	Senasa doit trouver un nouveau directeur avant avril 2002	Échéance approuvée par le gouvernement
ARG/REF/15/INV/19	Banque mondiale	Élimination des CFC dans deux usines de fabrication de réfrigérateurs domestiques à Helametal S.A. et Helametal Catamarca S.A.	Achever les travaux d'infrastructure (tuyauterie, etc.) avant avril 2001 et installer l'équipement de sécurité avant août 2002	Échéance approuvée par le gouvernement

Code	Agence	Titre du projet	Objectifs et échéances proposées	Accord du gouvernement
ARG/REF/18/INV/37	Banque mondiale	Élimination des CFC dans l'usine de fabrication de réfrigérateurs domestiques de Autosal, S.A.	Achever les essais d'isobutane avant avril 2002	Échéance approuvée par le gouvernement
ARG/REF/18/INV/39	Banque mondiale	Élimination des CFC à l'usine de fabrication de réfrigérateurs domestiques de Neba, S.A.	Neba doit mettre au point un accord pour le règlement complet de ses dettes avant février 2002	Échéance approuvée par le gouvernement
ARG/REF/19/INV/43	Banque mondiale	Élimination des CFC à l'usine de fabrication de réfrigérateurs domestiques de Adzen S.A. C.I.F.	Règlement des problèmes juridiques avant avril 2002, suivi de la signature immédiate d'un accord de subvention secondaire	Échéance approuvée par le gouvernement
ARG/REF/23/INV/69	Banque mondiale	Élimination des CFC à l'usine de fabrication de réfrigérateurs domestiques de Lobato San Luis S.A.	Signature de l'accord de subvention secondaire avant avril 2002	Échéance approuvée par le gouvernement
COL/FOA/26/INV/30	Banque mondiale	Élimination des CFC dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide par la reconversion à une technologie à base de HCFC-141b à Indufrio	Signature de l'accord de subvention secondaire avant avril 2002	Échéance non confirmée par le gouvernement
IDS/FOA/15/INV/20	Banque mondiale	Élimination du CFC-11 dans la fabrication de feuilles de mousse de polyuréthane à Multi Karya Makmur	Confirmation de l'appui de la lettre de crédit exigée par Beamech avant février 2002	Échéance non confirmée par le gouvernement
JOR/FOA/22/INV/32	Banque mondiale	Reconversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de plaques de mousse de polyuréthane souple à Baybars	Achèvement de la préparation des lieux pour l'installation de l'équipement de production avant la fin mars 2002	Échéance non confirmée par le gouvernement
CPR/REF/17/INV/119	ONUDI	Reconversion d'usines de fabrication de réfrigérateurs et de congélateurs domestiques afin de remplacer le CFC-12 et le CFC-11 par de l'isobutane et des hydrocarbures et cyclopentane à Hangzhou Xiling Holdings Co.	Remise en marche du projet avant la fin avril et achèvement avant la fin de 2002.	Échéance confirmée par le gouvernement

22. Les projets suivants appartiennent aussi à la catégorie des projets sans progrès. Le Comité exécutif pourrait souhaiter fournir des échéances pour la réalisation de certaines étapes des projets afin que les agences d'exécution puissent les proposer.

Code	Agence	Titre du projet
KEN/FUM/26/DEM/20	Canada	Programme de démonstration des solutions de remplacement du bromure de méthyle
IVC/REF/24/TAS/10	France	Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes
ARG/REF/19/INV/44	Banque mondiale	Élimination des CFC dans la fabrication de réfrigérateurs domestiques à Frimetal, Rosario
ARG/SOL/28/INV/91	Banque mondiale	Reconversion de métal chloroforme utilisés comme solvants à un nettoyage à base d'eau pour les activités de nettoyage à Argelite La Rioja, SA; CIMCAM, SA; Grimoldi, SA; Heliolino SAIC; Integral Metalurgica, SA; Orbis Mertig SAIC; Trosh, SA Unisol, SA et Buffalo, S.A.
CPR/FOA/26/INV/267	Banque mondiale	Reconversion des activités de fabrication des réfrigérateurs d'une technologie à base de CFC-11 à une technologie à base de pentane pour le gonflage de la mousse dans la fabrication de panneaux isolants en mousse de polyuréthane à Foshan Refrigeration Equipment General Factory
CPR/REF/22/INV/208	Banque mondiale	Reconversion des compresseurs moyens à moteur séparé à base de CFC-12 à Wuhan New World Refrigeration Industrial Co. Ltd.
CPR/REF/22/INV/214	Banque mondiale	Reconversion des compresseurs moyens à moteur séparé à base de CFC-12 à Chongqing Bingyang Refrigerating Machine Co.

Code	Agence	Titre du projet
JOR/ARS/20/INV/26	Banque mondiale	Reconversion des aérosols à Jordan Industrial Petrochemical Co. Ltd. (JIPCO)
PAK/FOA/23/INV/16	Banque mondiale	Reconversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de mousse de polyuréthane à pellicule externe incorporée à Synthetic Products Enterprises (Pvt) Ltd. (SPEL)
PAK/REF/23/INV/19	Banque mondiale	Reconversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de mousse de polyuréthane (réfrigération domestique) à Cool Industries Ltd. (Waves)
PAK/REF/25/INV/28	Banque mondiale	Élimination du CFC-11 et du CFC-12 par la reconversion à une technologie à base de HCFC-141b et de HFC-134a dans la fabrication d'équipement de réfrigération commercial à Shadman Electronic Industries P. Ltd.
ARG/FOA/20/INV/48	PNUD	Reconversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de mousse souple (plaques) à Suavestar S.A.
ARG/FOA/25/INV/76	PNUD	Reconversion à une technologie à base d'additif à faible indice dans la fabrication de blocs de mousse souple à Rozen S.R.L.
BOL/REF/20/TAS/04	PNUD	Mise en œuvre d'un programme national de récupération et de recyclage des frigorigènes
MOR/FOA/23/INV/13	PNUD	Élimination des CFC dans la fabrication de mousse souple (plaques) à SALIDOR S.A.
MOR/FOA/23/INV/16	PNUD	Élimination des CFC dans la fabrication de mousse souple (plaques) à MOLEN Industrie S.A.
VEN/REF/22/TAS/58	PNUD	Mise en œuvre de la récupération et de la valorisation des frigorigènes
VIE/ARS/18/INV/11	PNUD	Reconversion à une technologie d'agents propulsifs à base d'hydrocarbures dans la fabrication de bombes aérosol à Cosmetics Producing and Trading Company (CP & T)
PAK/REF/19/INV/09	ONUDI	Élimination des SAO à l'usine de congélateurs coffres de Riaz Electric Co. Ltd.
PAK/REF/19/INV/10	ONUDI	Élimination des SAO à l'usine de réfrigérateurs et de congélateurs coffres de Pak Elektron Ltd. (PEL)
PAK/REF/23/INV/17	ONUDI	Élimination des SAO à l'usine de congélateurs de Hirra Farooq's (Pvt) Ltd.
SUD/REF/19/INV/06	ONUDI	Élimination des SAO dans 3 petites usines de fabrication de réfrigérateurs domestiques au Soudan (Coldair Refrigerator Factory, Modern Refrigerator and Metal Furniture co., Sheet Metal Industries Co. Refrigerator Factory)

Partie III : Projets proposés aux fins d'annulation possible à la 36^e réunion

23. Les agences d'exécution ont demandé l'annulation d'autres projets. Cette annulation fait généralement l'objet d'un accord commun. Les agences peuvent avoir pris d'autres dispositions pour l'annulation de projets qui seront communiquées à la 36^e réunion.

Code	Agence	Titre du projet	Observations
KEN/FUM/30/PRP/21	ONUDI	Préparation d'un projet d'élimination dans le secteur du bromure de méthyle	Ce projet n'a engagé aucuns frais. Le montant total approuvé (30 000 \$US) sera remboursé.
SUD/REF/19/INV/06	ONUDI	Élimination des SAO dans 3 petites usines de fabrication de réfrigérateurs domestiques au Soudan (Coldair Refrigerator Factory, Modern Refrigerator and Metal Furniture co., Sheet Metal Industries Co. Refrigerator Factory)	Une annulation partielle est envisagée pour le volet métal en feuilles du projet en raison de problèmes de droits de propriété. L'annulation sera mise sur le tapis lors de la prochaine mission au Soudan. Les fonds inutilisés en date de décembre 2001 sont d'environ 13 600 \$US. La date de remboursement du montant dépend de l'annulation possible du projet par le Comité exécutif.

RECOMMANDATIONS

Le Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances pourrait souhaiter recommander au Comité exécutif :

1. De prendre note des rapports sur les projets de l'Australie, du Canada, de la Finlande, de la France et des quatre agences d'exécution accusant des retards dans la mise en œuvre contenus dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/15.
2. De prendre note que le Secrétariat et les agences d'exécution sont disposés à prendre les mesures établies selon l'évaluation de la situation préparée par le Secrétariat, c'est-à-dire progrès, certain progrès, aucun progrès, et à préparer un rapport et des avis pour les gouvernements comme l'exige la décision 34/13.
3. De demander aux agences d'exécution de fournir des objectifs et des échéances pour les projets sans progrès à la 36^e réunion en vertu de la décision 35/13, et d'adopter les objectifs et les échéances fournies à ce jour.
4. D'annuler le projet et le volet du projet indiqués dans le tableau après le paragraphe 23.
